



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre les inégalités outre-mer - épidémie de dengue à la Réunion

Question au Gouvernement n° 1579

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS OUTRE-MER – ÉPIDÉMIE DE DENGUE À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Ericka Bareigts.

Mme Ericka Bareigts. Madame la ministre des solidarités et de la santé, l'avis de la commission nationale consultative des droits de l'homme, intitulé « Les droits de l'homme dans les outre-mer », rendu en septembre 2017, l'audition en commission des affaires sociales du délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, puis le long entretien que j'ai eu avec lui dans votre ministère, ont permis de mettre en lumière de nombreux sujets critiques sur les territoires ultramarins, dont celui de la grande pauvreté. Ainsi, le Gouvernement, par la voix de la ministre des outre-mer, s'est engagé à La Réunion, fin novembre, à ce que « des mesures concrètes, [prennent] effet dès le 1er janvier 2019 et [bénéficient] aux Réunionnaises et aux Réunionnais » et à ce que, « pour les personnes âgées, le minimum vieillesse [soit] porté à 900 euros par mois », de même que pour les bénéficiaires de l'AAH, l'allocation aux adultes handicapés.

Interrogés sur ces sujets, la CGSS et la CAF – la caisse générale de sécurité sociale et la caisse d'allocations familiales – de La Réunion répondent attendre les consignes ministérielles, ce qui suscite de fortes interrogations chez les habitants et remet en cause la valeur des engagements gouvernementaux. Or, vous le savez, la pauvreté chez les personnes âgées, à La Réunion et plus généralement en outre-mer, est importante. Cette situation s'explique singulièrement par des carrières dégradées, non déclarées ou injustement payées au sous-SMIC domien – inférieur au SMIC national jusqu'en 1996.

Madame la ministre, ma question est simple : le Gouvernement tiendra-t-il ses engagements pris à La Réunion fin novembre pour ces alignements à 900 euros au 1er janvier 2019 ?

Mais je ne peux terminer mon intervention sans évoquer l'épidémie de dengue, qui prend une forme autochtone malgré nos nombreuses alertes depuis le mois d'avril 2018. Là aussi, le Gouvernement a pris des engagements. Or les médecins sentinelles signalent 26 500 cas ; nous sommes donc très loin des engagements pris. Madame la ministre, nous vous le disons à nouveau : la lutte anti-vectorielle, comme lors de la crise du chikungunya, est nécessaire mais pas suffisante. L'utilisation des répulsifs est recommandée. Vous comprendrez que de nombreux Réunionnais ne puissent se protéger. Qu'allez-vous faire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe GDR.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame Bareigts, vous évoquez deux sujets d'importance pour votre territoire, auquel vous savez combien nous sommes attachés.

L'année 2018 a été marquée par la publication du « Livre bleu outre-mer », qui oblige le Gouvernement. Il proposait en particulier des mesures contre les inégalités, qui ont été déclinées dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, certaines étant dédiées à l'outre-mer. J'ai le plaisir d'annoncer à la représentation nationale que l'île de La Réunion a été retenue comme territoire démonstrateur de cette stratégie. Une contractualisation a en effet été décidée entre le département et mon ministère pour travailler avec vous sur les indicateurs de lutte contre la pauvreté, qu'il s'agisse d'indicateurs d'insertion ou dédiés à l'égalité des chances dans la petite enfance. Entre-temps, la ministre des outre-mer est venue au mois de novembre faire ses annonces, accompagnée du délégué interministériel. Elle a annoncé que La Réunion allait bénéficier des ressources de la métropole. Nous y travaillons pour l'année 2019 afin que les engagements pris soient tenus.

Mme Ericka Bareigts. En tout cas, ils ne l'étaient pas au 1er janvier !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Vous revenez par ailleurs sur le problème de la dengue, récurrent et qui retient la plus grande attention de mes services, en particulier du système de sécurité sanitaire. Nous savions, grâce à une modélisation, que l'épidémie de dengue allait reprendre cette saison et, en effet, les cas s'accumulent, en particulier dans le sud de l'île. Nous allons donc renforcer la lutte anti-vectorielle en accroissant les moyens de l'agence régionale de santé, du service départemental d'incendie et de secours, ainsi que du régiment du service militaire adapté, de façon à aider la population à éradiquer les moustiques. Il faut aussi que la population y participe en limitant les points d'eau et évidemment en utilisant les répulsifs recommandés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1579

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [24 janvier 2019](#)